



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Province du Sud-Kivu

PROGRAMME D' ACTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU SUD-KIVU





**Son Excellence
Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO,
CHEF DE L'ETAT**



Mot du Gouverneur et résumé analytique

En date du 20 décembre 2023, la République Démocratique du Congo a organisé son quatrième (4ème) cycle électoral depuis la promulgation de la Constitution du 18 février 2006. Ce processus a conduit à l'élection du Gouverneur et du Vice-Gouverneur de la province du Sud-Kivu en date du 02 mai 2024.

Avant son investiture, le Gouvernement provincial doit, conformément aux dispositions de l'article 198 de notre Constitution, présenter et défendre devant l'Assemblée provinciale, son programme de gouvernement afin de recevoir l'approbation dudit programme.

Ainsi, le gouvernement provincial présente le programme d'actions dont le résumé est fait dans les lignes qui suivent. Ce Programme d'Actions traduit la détermination du Sud-Kivu à assurer son émergence, gage du bien-être de sa population.

Aussi présente-t-il l'ambition de la population et du gouvernement sud-kivutiens d'entretenir durablement la flamme du changement qui sera amorcé pour asseoir définitivement les bases de notre développement économique et social. Les réformes, projets et programmes qui y sont contenus sont indispensables et réalistes.

Ce programme s'inspire et est encadré par les impératifs des objectifs de développement durable, du plan national stratégique de développement de la République mais aussi et surtout de la vision du Président de la République, son excellence Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo chef de l'État, déclinée à travers son programme présidentiel articulé autour des six piliers suivants : (i) la création de plus d'emplois, en accélérant la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, (ii) la protection du pouvoir d'achat des ménages en stabilisant le taux de change, (iii) la sécurisation des populations et de leurs biens

renforcement de sa compétitivité, (v) la garantie d'un plus grand accès aux services sociaux de base et (vi) le renforcement de l'efficacité des services publics.

Il se veut être, pour la province du Sud-Kivu, la traduction de cette vision sous forme d'actions, de mesures et de stratégies concrètes destinées à atteindre les objectifs de développement économique et social de notre chère province.

Pour ce faire, le programme d'actions pour le quinquennat 2024-2028 propose avec courage de nombreuses réformes ainsi que des projets structurants d'un coût global de cent douze milliards de francs congolais, élaboré pour accélérer le développement économique et social de la province du Sud Kivu à très court terme, à court terme, à moyen terme et à long terme.

Il vise les objectifs ci-après :

- Instaurer une gouvernance transparente et un leadership au service du développement ;
- Relancer le secteur productif et la croissance ;
- Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain ;
- Revitaliser le réseau provincial d'infrastructures ;
- Améliorer le cadre de vie des populations du Sud-Kivu

Il sied de noter la situation socioéconomique difficile dans laquelle ce programme est élaboré. En effet, pendant que la province du Sud-Kivu dispose d'énormes potentialités humaines, agricoles, forestières, minières, halieutiques et culturelles nécessaires à son développement, ce potentiel demeure grevé par des goulots d'étranglement dont la mauvaise gouvernance, la corruption, la faiblesse de l'appareil étatique et provincial, le déficit de leadership, etc. avec leurs corollaires que sont la pauvreté, l'instabilité politique, le chômage, l'exploitation illicite des ressources naturelles (fo-

Notre programme est une réponse à cette crise. En effet, cette situation d'urgence permanente nécessite une réponse tout aussi urgente. Ainsi, dès l'entame du présent mandat, le gouvernement provincial prévoit de définir les interventions prioritaires et stratégiques à implémenter dans ses cent (100) premiers jours (court terme), s'en suivra l'élaboration des actions globales et catalytiques pendant le quinquennat, en distinguant celles relevant de l'initiative provinciale et celles tributaires de l'intervention nationale pour lesquelles un plaidoyer et un lobbying intenses nécessitent

plan, renforcer ses capacités de mobilisation des ressources financières, tant internes qu'externes afin de doter notre politique de ses moyens.

Votre gouvernement ne ménagera aucun moyen pour arriver aux objectifs qu'il s'est assignés.

À titre d'exemple, le gouvernement entreprendra des réformes dans la numérisation et la bancarisation de tous les processus de paiements des taxes et autres redevances, l'installation d'un guichet unique pouvant permettre aux assujettis d'effectuer en une seule fois le paiement couvrant toutes les taxes dues à la province afin de réduire les tracasseries administratives, des réformes pour une gouvernance plus transparente, socle de paix et de sécurité pour tous les Sud-Kivutiens, la relance du secteur productif afin de garantir une croissance forte et pour l'emploi.

Professeur Jean-Jacques Purusi Sadiki
Gouverneur de Province

1. Introduction

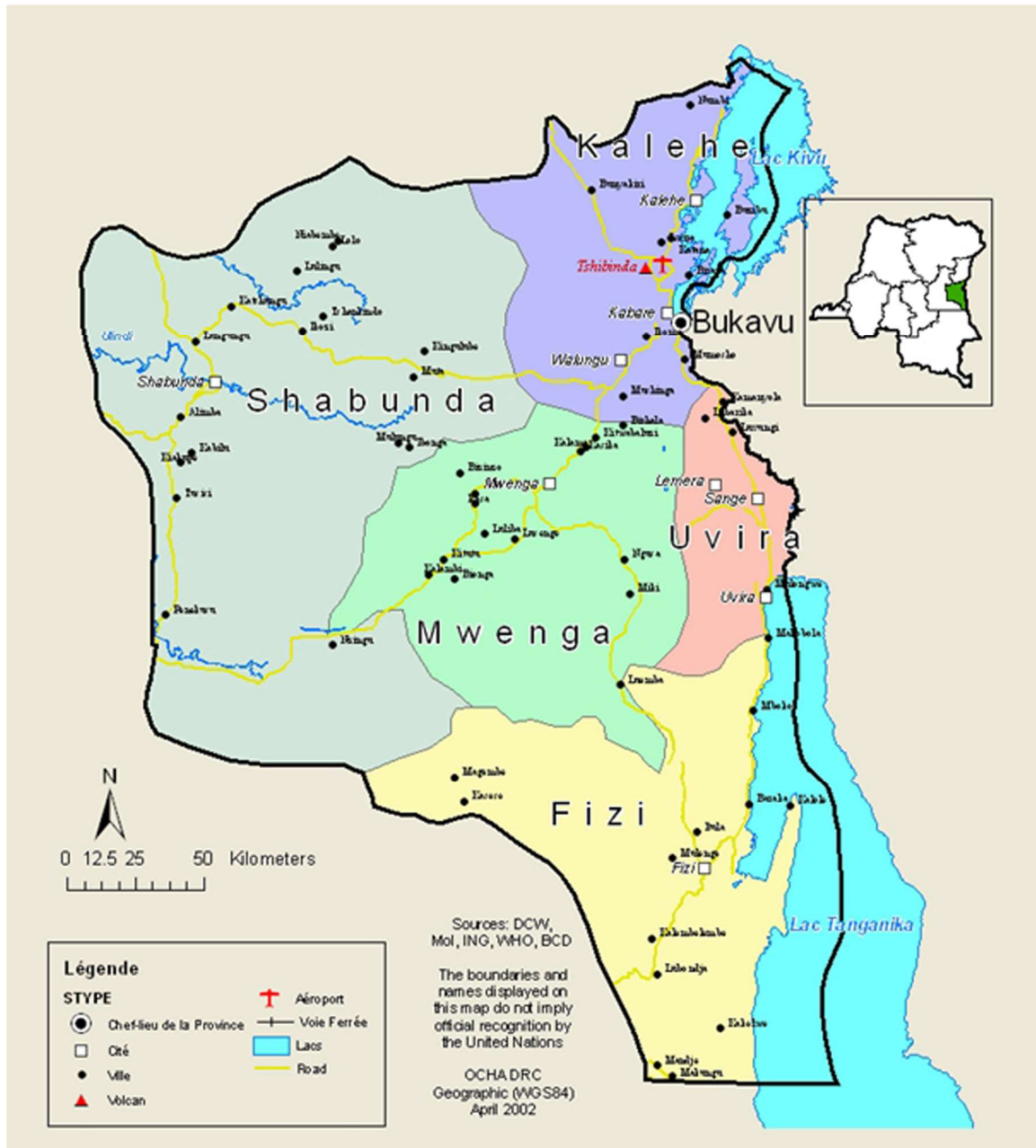
Depuis plus de deux décennies et la fin des conflits armés, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a pris l'option de la gestion axée sur les résultats de développement (GRD), des instruments de planification stratégique et opérationnelle et de la démarche participative afin de relever le niveau de vie des Congolais et d'amorcer la reconstruction d'un pays démocratique et prospère. C'est dans cette optique que dans la première phase, des Documents stratégiques de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) ont été mis en place. S'en est suivi l'élaboration en 2015 d'un Plan National Stratégique de Développement (PNSD), qui était le cadre programmatique censé conduire l'action de l'État de 2019 à 2023.

Si cet exercice s'est consolidé au niveau national, force est de constater qu'au niveau provincial et local, très peu d'initiatives de programmation stratégiques ont été mises en place. Pourtant, la Constitution de 2006, telle que modifiée et complétée à ce jour, en instaurant le principe de décentralisation, a dévolu au Gouvernement provincial la compétence de la planification (du développement) provinciale. Par ailleurs, en attribuant au Gouvernement provincial des compétences propres, à côté de celles qu'il partage avec le Gouvernement central, la Constitution consacre le gouvernement provincial comme acteur principal de l'animation politique, économique et social de la province.

C'est ainsi qu'est élaboré le présent plan quinquennal afin de doter la province d'un cadre programmatique devant lui permettre d'atteindre les objectifs qu'elle s'est assignée dans un horizon bien circonscrit.

2. Profil de la province

Carte administrative de la province du Sud-Kivu



2.1.Profil géographique

La province du Sud-Kivu est une province orientale de la République démocratique, étendue sur une superficie de soit 69.130 km². Elle est limitée à l'Est par le Rwanda, le Burundi, et la Tanzanie, au Nord par le Nord Kivu, à l'Ouest par le Maniema et au Sud par le Maniema et le Katanga. Le Sud Kivu connaît deux types de climat : un climat équatorial avec des pluies tout au long de l'année dans une partie de la province et un climat tropical avec une saison des pluies et une saison sèche dans une autre partie. Les températures moyennes annuelles varient entre 11°C et 25°C.

La province est administrativement divisée en huit territoires : Shabunda, Walungu, Uvira, Kalehe, Mwenga, Fizi, Kabare et Idjwi. La ville de Bukavu, située au Sud du lac Kivu, est le chef-lieu de la province. À part sa fonction politico-administrative, Bukavu est également la ville commerciale, industrielle, touristique, religieuse et intellectuelle la plus importante de la province. Depuis 2019, 3 nouvelles villes ont officiellement vu le jour : Uvira, Kamituga, et Baraka. La population du Sud-Kivu est estimée à plus de 5,5 millions d'habitants.

2.2. Profil sécuritaire et politique

Le profil de la province du Sud-Kivu peut être lu essentiellement à travers les prismes sécuritaire et politique. D'un côté, il y a une forte instabilité politique, et de l'autre, il y a une persistance de l'insécurité qui, depuis 30 ans, est la composante essentielle de cette dynamique du Sud-Kivu.

L'instabilité institutionnelle au Sud-Kivu déstabilise, à tout point de vue, le plan de développement de cette province. À n'en point douter, celle-ci a entre autres entraîné la stagnation de tout élan de développement de la province du Sud-Kivu et mis à mal la cohésion provinciale et le vivre ensemble.

2.3. Profil socio-économique

Le Sud-Kivu est unanimement considéré comme une région riche, dotée d'innombrables ressources. Il regorge de ressources agricoles, minières, ... devant lui assurer son développement. Cependant, d'un point de vue global, à l'image du pays, le Sud-Kivu Kivu est une région pauvre.

Dans cette partie, nous faisons la comptabilité du développement de chaque secteur clé en présentant un état des lieux ainsi que les perspectives (à travers les atouts majeurs) et les principales contraintes sur lesquelles il faut agir.

2.3.1. Production économique

L'économie du Sud Kivu est essentiellement tournée vers l'agriculture, l'élevage, le commerce et les services.

L'agriculture est surtout pratiquée par des ménages agricoles pas suffisamment encadrés sur de petites étendues, avec des outils rudimentaires, des semences non améliorées et des techniques culturales obsolètes. Les exploitations de type moderne sont rares. Elles sont tournées essentiellement vers la culture d'exploitation industrielle notamment le café, le thé, la canne à sucre et le quinquina. Mais la plupart ont disparu en raison notamment des pillages perpétrés par les belligérants, de l'insécurité, de la baisse des cours des produits agricoles, du vieillissement des plantations par manque d'entretien, du mauvais état des routes de desserte agricole, de l'insuffisance d'engrais, etc. L'élevage (de gros et petits bétails et de volailles) et la pêche, bien que pratiqués de façon traditionnelle, sont très prospères dans la province.

En ce qui concerne les minerais, la province du Sud-Kivu regorge d'importantes réserves minières certifiées mais jamais exploitées à ce jour. C'est le cas du Gaz méthane, du Pétrole, du Lithium, du Cobalt, du Diamant, des Terres rares, ect.

Parmi les ressources minières jusqu'à présent illégalement exploitées, mais avec des réserves disponibles, il y a lieu de citer l'étain, le wolframite, le monazite, la cassitérite, l'or, le colombo tantalite (coltan), la tourmaline, le calcaire, les eaux thermales sont actuellement de façon artisanale et industrielle par des Entreprises étrangères qui fonctionnent en dehors des circuits légaux, sans respecter le cahier de charge au profit des communautés locales, mais aussi, en détruisant systématiquement l'environnement et les écosystèmes marins et forestiers.

Ce secteur connaît une fraude massive de la part d'exploitants d'origines diverses, et ni la population, ni province, ni le Gouvernement central ne tirent absolument rien de ces activités minières.

L'industrie locale est très peu développée et beaucoup d'entreprises qui ont jadis fait la fierté de la province ont fermé. Il s'agit notamment d'une cimenterie, d'une sucrière, des huileries et savonneries, des industries de transformation du café et de production du thé, du quinquina, du tabac et des boissons.

S'agissant des services bancaires, ils sont dominés par la présence significative des institutions de (micro-)finance qui sont très répandues dans la province et octroient des crédits aux opérateurs économiques et à la population leur permettant ainsi d'améliorer leurs activités économiques et leurs revenus. On trouve également les télécoms avec un réseau aléatoire et défectueux pour lequel le consommateur paye encore plus cher. Le commerce est extraverti et essentiellement dominé par des Entreprises étrangères qui ne rapportent pas grand-chose à l'Etat, et à la province.

Le Sud Kivu dispose par ailleurs d'un riche potentiel touristique avec le parc national de Kahuzi-Biega et 13 aires protégées qui regorgent de montagnes, d'une flore et d'une faune très rares, notamment les gorilles de montagne, pouvant attirer beaucoup de touristes. L'insécurité due à la guerre et la mauvaise gouvernance font que la plupart de ces sites ne sont pratiquement plus opérationnels.

2.3.2. Profil de l'emploi et de la pauvreté

Avec un taux de pauvreté de 84,7%, le Sud Kivu compte parmi les provinces qui ont une incidence de la pauvreté plus forte que la moyenne nationale (71,3%). Le chômage en milieu urbain y est très élevé (22,2%). Le secteur informel agricole fournit près de 7 emplois sur dix. Le taux d'emploi global est de 52,3%.

Malgré une croissance économique soutenue, la situation de l'emploi reste préoccupante. La croissance n'est pas suffisamment créatrice d'emploi. Ce taux de chômage élevé touche, en raison de la forte dynamique démographique, les jeunes de la tranche d'âge 16-34 ans. Le travail des enfants est une réalité dans la province car le taux d'activité pour la tranche d'âges de 10 à 14 ans monte à 7,9%. Il est tout de même légèrement en deçà de la moyenne nationale (9,1% en RDC). Le chômage est plus important dans cette province (9,9%) qu'au niveau national (3,7%). La province du Sud Kivu est la deuxième province de la RDC où le taux de chômage est le plus élevé.

Parmi les actifs occupés, près de 34% gagnent moins du SMIG (1 USD par jour) et près de 60% travaillent involontairement moins de 35h par semaine. Ainsi, le phénomène de sous-emploi est répandu dans la province et touche 80,2% de la population active occupée.

Le taux de chômage élevé a eu un effet d'amplificateur sur la pauvreté qui n'a cessé de se généraliser à toutes les couches sociales de la population et à toutes les régions.

Cette situation difficile est à mettre sur le compte de plusieurs facteurs. À commencer par le contexte sécuritaire : la province connaît un environnement politique instable et est depuis plusieurs décennies le théâtre de conflits violents entre une multitude de groupes armés. Ces conflits perturbent la production agricole en limitant physiquement l'accès aux champs et aux intrants vu l'insécurité persistante. Ces conflits limitent aussi l'accès à la nourriture et entraînent d'importants déplacements de la population qui contribuent à exacerber la pression démographique dans les centres urbains.

Au-delà du contexte sécuritaire, la province fait face à un autre défi majeur d'ordre foncier. La démographie du Sud-Kivu est marquée d'une très forte concentration de la population le long de la région côtière qui est relativement plus sécurisée et moins enclavée (certains territoires tels que Idjwi peuvent atteindre des densités de plus de 600hab/km²) que le reste de la province. Dès lors, la plupart des exploitations disposent de très petites étendues cultivables (0,3ha/ménage en moyenne) et ne permettent parfois même pas une production vivrière suffisante, poussant souvent les ménages à se tourner vers la monoculture au détriment de leur résilience ou à chercher des alternatives en ville, dans le secteur minier, ou encore en, s'enrôlant dans les bandes armées.

Il faut ajouter à ce problème de superficie cultivable un système coutumier complexe qui implique que les terres appartiennent le plus souvent aux chefs coutumiers et à quelques riches concessionnaires qui les mettent en location. Ce système coutumier tend à exclure tout particulièrement les femmes de la propriété foncière.

Ces conditions participent à la surexploitation des espaces cultivables, à la dégradation des sols et à la diminution de la production agricole, avec un impact direct sur la sécurité alimentaire des populations. En 2021, il est estimé que 52.6% des ménages sont confrontés à des problèmes d'insécurité alimentaire (dont 17% en insécurité alimentaire sévère) et 48% des enfants présentent un retard de croissance.

2.3.3. Capital humain

Quant au secteur de la santé, il est à noter que le taux de mortalité infantile est en baisse mais reste élevé (92‰) ; le taux d'utilisation d'installation sanitaire améliorée est de 23% et le taux de desserte en électricité de 7,9 %. Les services de santé sont très insuffisants : 16 lits pour 100.000 habitants et on compte 1 médecin pour 14.000 habitants, en dessous de la norme de l'OMS qui est de 1 médecin pour 10.000 habitants. Quant à l'assainissement, 99,5% des ménages ne bénéficient pas des services de voirie pour l'évacuation des ordures et le taux de couverture en assainissement s'élève à 32%.

La Province est confrontée à deux problèmes majeurs : le Taux de prévalence de la malnutrition chronique élevé à 53.3% et le taux de mortalité infanto-juvénile de 139‰, des taux les plus élevés de la RD Congo. Ces statistiques démontrent les mauvaises conditions de vie des Sud-Kivutiens.

2.3.4. Infrastructures

Le Sud-Kivu compte un réseau d'infrastructures dense. Les infrastructures routières représentaient en 2013 :

- 1 041 km de routes nationales dont 222 bitumées ;
- 813 km de routes provinciales et
- 2 301 km des routes de desserte agricole.

Quant aux autres voies de communication, la province dispose d'un aéroport national à Kavumu ainsi que quelques pistes d'atterrissage. Comme principales voies navigables, la province a les lacs Kivu et Tanganyika qui offrent d'énormes possibilités pour l'évacuation des produits agricoles en toutes saisons mais qui nécessitent un balisage pour éviter les abordages.

Somme toute, à cause de l'état de délabrement très avancé des dites infrastructures, la mobilité des personnes et la circulation des biens en sont grevées.

Pourtant, avec un réseau d'infrastructures, le Sud-Kivu peut entrevoir son décollage car cela faciliterait l'acheminement des produits agricoles des centres de production vers les centres de consommation, en désenclavant les territoires de la province et la connectant au reste du pays.

3. Pour un Sud-Kivu émergent – Programmation

3.1. Vision du développement

Le plan quinquennal proposé ci-dessous est un plan qui se veut être un cadre d'orientation à moyen et long termes de la politique provinciale du développement. Elle s'aligne sur la vision nationale du développement coulée dans le Plan national stratégique du développement et est arrimée aux objectifs de développement durable. Il introduit toutefois des innovations rendues impératives compte tenu de la situation particulière de la province.

3.2. Objectifs

La motivation de rédaction du présent plan est de pouvoir permettre à la province de définir son cadre d'intervention à moyen terme afin d'atteindre l'objectif d'éradication de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des Sud-Kivutiens. Pour ce faire, il vise les objectifs ci-après :

- Instaurer une gouvernance transparente et un leadership au service du développement ;
- Relancer le secteur productif ;
- Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain ;
- Revitaliser le réseau provincial d'infrastructures ;
- Améliorer le cadre de vie des populations du Sud-Kivu

Pour l'atteinte des objectifs sus-évoqués, le Gouvernement compte mettre en route une stratégie cohérente et intégrée, répartie sur **cinq (5)** principaux axes.

Axe 1

Instaurer une gouvernance transparente et un leadership au service du développement

- Gouvernance et leadership
- Sécurité
- Administration publique
- Gestion des finances publiques
- Climat des affaires
- Partenariats stratégiques
- Portefeuille provincial

Axe 2

Relancer le secteur productif et assurer l'emploi

- Secteur agricole
- Secteur minier
- Secteur touristique et artistique
- Commerce (transfrontalier)
- Petites et moyennes entreprises
- Emploi

Axe 3

Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain

- Éducation
- Santé

Axe 4

Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain

- Voies de communication

Axe 5

Améliorer le cadre de vie des populations du Sud-Kivu

- Eau et électricité
- Habitat et Urbanisme
- Assainissement Ville de Bukavu

PLAN 2024-2028

Priorités/Cibles

Gouvernance et leadership

Objectifs spécifiques

▶ Mettre en place un leadership efficace

Actions prioritaires

- Déléguer effectivement certaines prérogatives au vice-Gouverneur afin de fluidifier les processus de prise de décision ;
- Imposer un contrôle citoyen dans la gestion de la chose publique, par la transparence, le suivi et l'évaluation citoyenne des recettes engrangées, des dépenses et des actions engagées par la Province.
- Rendre public annuellement et accessible les édits provinciaux notamment l'édit sur la reddition des comptes ;
- Restaurer la solvabilité et la crédibilité de la Province auprès des partenaires ;
- Instaurer une gestion axée sur le résultat en rédigeant à l'attention des ministres, du Vice-Gouverneur et de tous les agents administratifs des lettres de mission et des TDR (contrats de performance), avec un mécanisme de suivi et d'évaluation des actions menées ;
- Mettre en place une gestion harmonieuse des entités territoriales décentralisées et déconcentrées ;
- Réorganiser et réformer les services en charge de la lutte anti-corruption ;
- Faire appliquer la loi là en réhabilitant l'Etat dans ses droits et ses obligations ;
- Numériser, bancariser et imposer un guichet unique pour toutes les opérations de paiements en évitant ainsi des transactions manuelles pour tout ce qui touche à l'argent de la Province

Priorités/Cibles

Objectifs spécifiques

Sécurité

► Restaurer et assurer la sécurité des personnes et de leurs biens

Actions prioritaires

Accompagner le Gouvernement central par une dotation provinciale, en contribuer à améliorer les conditions de vie et de travail (nourriture, habillement, logement décent...) au profit de nos Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ;

Renforcer les capacités des services de sécurité et de renseignement provinciaux et locaux pour qu'ils assurent efficacement leurs missions ;

Coordonner l'action de la police de proximité et la rendre effectivement au plus près des administrés ;

Concentrer la présence policière dans les points rouges de la province ;

Vulgariser l'action des programmes de démobilisation, désarmement et réinsertion, aider à mobiliser les fonds et les partenariats nécessaires et auditer son utilisation ;

S'assurer de la bonne utilisation de la taxe sur l'éclairage public et d'autres taxes connexes ;

Renforcer l'action de la police de circulation routière et assurer qu'elle ne tracasse pas la population ;

Assurer l'accompagnement du programme de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion Communautaire et Stabilité (PDDRCS) ;
Capitaliser le projet STAREST en faveur des ex-combattants ;

Promouvoir le dialogue entre les communautés en vue de renforcer la cohésion sociale et la cohabitation pacifique à travers des Barzas communautaires.



Priorités/Cibles

Administration publique

Objectifs spécifiques

► **Redynamiser l'administration publique provinciale et améliorer le service public provincial**

Actions prioritaires

- Auditer l'administration publique provinciale et engager des contrôles physiques des agents publics de l'Etat et éliminer le personnel fictif.
- Informatiser et numériser l'administration publique ;
- Accompagner le pouvoir central à améliorer les capacités techniques du personnel public provincial par la formation et le recrutement compétitif ;
- Rajeunir l'administration publique provinciale ;
- Améliorer le cadre de travail de l'administration publique ;
- Recenser le personnel de l'administration publique provinciale et mettre à jour le fichier y relatif ;
- Élaborer le cadre organique standard de l'administration publique provinciale ;
- Assurer la retraite et les risques et maladies professionnels du personnel de l'administration publique provinciale par le paiement des cotisations sociales ;
- Mettre en place des positions des contractuels pour certaines catégories du personnel de l'administration publique provinciale ;
- S'assurer de l'exécution sans faille des textes régissant la fonction publique provinciale ;
- Mettre en place une gestion axée sur les résultats dans toutes les administrations publiques provinciales ;

Priorités/Cibles

Gestion des finances publiques

Objectifs spécifiques

► Améliorer la mobilisation des ressources de la province

Actions prioritaires

- Auditer le secteur financier, le numériser, le restructurer le réorganiser.
- Améliorer les services d'assiettes en redonnant force à l'Etat, notamment en les renforçant par la maîtrise des effectifs, le versement systématique de la rétrocession due auxdits services, en conduisant un plaidoyer au niveau national pour la mécanisation des agents non encore payés, et en arrachant des droits à la retraite pour libérer de l'espace aux jeunes ;
- Auditer le secteur minier et appliquer la loi pour générer plus d'argent dans les caisses de l'Etat ;
- Renforcer les capacités du gouvernement provincial de lever les ressources des partenariats disponibles ;
- Finaliser la digitalisation de la liquidation et de la perception des ressources provinciales ;
- Mettre en place et déployer des répertoires sectoriels de l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu locatif et l'impôt sur les véhicules ;
- Auditer le secteur foncier et urbain dans la ville de Bukavu et dans les territoires ; Finaliser la création d'un portail devant permettre à chaque assujéti de connaître son solde fiscal ainsi que les droits et les obligations auxquels il est astreint ;
- Renforcer les pouvoirs de contrôle et de recouvrement de la régie financière provinciale ;
- Mettre en place les mécanismes adéquats de reprise des droits de la province et des entités locales collectées par des tiers (rétrocessions des 40%, cas de la taxe sur l'éclairage public collectée par la SNEL (Ruzizi) y compris dans les Pays voisins etc.) et accompagner les services d'assiettes concernés dans leurs efforts de mobilisation ;
- Renforcer les capacités des gestionnaires sur la gestion des finances publiques et la fiscalité ;
- Organiser le renforcement des capacités des agents de la régie financière provinciale ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur le civisme fiscal ;

Objectifs spécifiques

▶ Améliorer et rationaliser la dépense publique provinciale

Actions prioritaires

- Exécuter, conformément aux crédits accordés par l'édit budgétaire, le budget provincial ;
- Élaborer des cadres de dépenses à moyen terme afin de maîtriser la gestion de la trésorerie ;
- Mettre en place une exécution du budget sur basse caisse ;
- Renforcer les capacités des structures provinciales de passation des marchés publics ;

Objectifs spécifiques

▶ Améliorer le contrôle et la transparence des opérations financières de la province

Actions prioritaires

- Améliorer les capacités de suivi, d'encadrement et d'audit financier de la province et des pouvoirs locaux ;
- Assurer la collecte et la diffusion des données financières de la province ;
- Être transparent dans la gestion des finances publiques en y associant toutes les forces vives de la nation, par un contrôle citoyen

Priorités/Cibles

Climat des affaires

Objectifs spécifiques

► Améliorer le climat des affaires et assurer la compétitivité de la province

Actions prioritaires

- Concevoir et publier le recueil des opportunités provinciales ;
- Assurer l'exécution par toutes les administrations publiques des prescrits de la loi sur le marché public ;
- Mettre en place une commission permanente de consultation (députés, gouvernement, entreprises et société civile) sur le climat des affaires ;
- Renforcer la lutte contre la corruption, les tracasseries administratives et judiciaires ;
- Réformer la fiscalité et la parafiscalité afin de les rendre plus incitatives ;
- Réduire significativement la corruption, les tracasseries douanières et les taxes incitatives pour susciter l'importation et l'exportation

Priorités/Cibles

Partenariats stratégiques

Objectifs spécifiques

► Renforcer l'action du gouvernement provincial à travers des partenariats

Actions prioritaires

- Mener un audit exhaustif et non complaisants des partenariats publics-privés existants ;
- Réformer les partenariats publics-privés afin de faciliter le suivi ;
- Nouer des partenariats stratégiques financiers, économiques, humanitaires, scientifiques, de jumelage, interprovinciaux, etc. au profit de la province ou des entités locales ;
- Auditer les actions internationales dans la province et mettre en place d'une coordination provinciale des actions des partenaires (Bailleurs, ONGs humanitaires, de développement et de paix –triple NEXUS) et un contrôle citoyen sur les fonds mobilisés par ces acteurs internationaux au profit de la province ;

Priorités/Cibles

Portefeuille provincial

Objectifs spécifiques

- ▶ **Doter la province d'un portefeuille devant lui assurer un meilleur impact en province**

Actions prioritaires

- Mobiliser les fonds et les partenariats pour que Ruzizi I produise et distribue suffisamment du courant capable de tourner les usines.
- Négocier des partenariats de relance des entreprises provinciales ;
- Détenir des participations et être décideur dans les entreprises d'économie mixte vitales pour la province ;
- Création d'un partenariat économique pour un portefeuille provincial ;

AXE 2

Priorités/Cibles

Objectifs spécifiques

Secteur agricole

► Relancer la production agricole et animale du Sud-Kivu et en faire un grenier agricole local et régional

Actions prioritaires

Auditer le secteur foncier, immobilier et urbanistique ;

Organiser les communautés agricoles et les appuyer en ressources financières, engins, kits, semences, géniteurs ;

Renforcer la collaboration avec des Centres spécialisés des recherches scientifiques (IITA), et réhabiliter l'INERA et le CRSN Lwiro, la laiterie du Bushi, Tolenki, etc.

Rajeunir et former le corps d'agents techniques agricoles provinciaux (en 2015, il y avait un agent technique agricole pour 3 984 ménages, au lieu de 400, soit un gap de 399 à combler) ;

Redynamiser le réseau des routes de desserte agricole afin d'assurer l'évacuation de la production agricole ;

Études pour la réhabilitation ou la réaffectation des plantations abandonnées ;

Reconstruire, réhabiliter et relancer les unités de production piscicole et halieutique ;

Mettre en place des incitations fiscales en faveur des grands exploitants terriens ;

Subventionner les petits producteurs et installer, dans chaque zone de production des unités de transformation agro-alimentaire ;

Plaidoyer pour la création des parcs agro industriels au Sud-Kivu ; Relancer la sucrerie de Kiliba et la laiterie de Bushi ;

Priorités/Cibles

Secteur minier

Objectifs spécifiques

► Rationaliser les activités du secteur minier

Actions prioritaires

- Auditer le secteur minier et prendre des décisions qui protègent le mieux les intérêts de la population et de l'Etat ;
- Créer une société minière provinciale pour exploiter les actifs miniers de la province ;
- Assurer l'application des édits encadrant et protégeant les mineurs artisanaux ;
- Renforcer les moyens des brigades anti-fraude afin d'éviter les sorties frauduleuses des minerais ;
- Organiser l'activité des coopératives minières oeuvrant en province ;
- Réaliser la cartographie, l'identification et la collecte des statistiques fiables des exploitants artisanaux (creuseurs) et des négociants ;
- Publier et diffuser les rapports produits sur les minerais ;
- Positionner nos minerais sur le marché international (LME) ;





Priorités/Cibles

Secteur touristique et artistique

Objectifs spécifiques

► **Valoriser et promouvoir les opportunités touristiques et le savoir-faire artisanal**

Actions prioritaires

Développer les infrastructures des parcs nationaux, réserves naturelles, etc. de la province du Sud-Kivu et assurer leur sécurisation ;

Mettre en place un institut de promotion touristique émergeant au budget provincial ;

Développer et promouvoir les activités de l'artisanat ;

Créer une société des transports lacustres (Taxi-Bateau) sur les Lacs Kivu et Tanganyika ;



Priorités/Cibles

Emploi

Objectifs spécifiques

► **Créer de l'emploi pour les Sud-Kivutiens**

Actions prioritaires

Auditer le secteur de l'emploi en province ;

Créer une Commission Provinciale des Emplois Internationaux (CPEI) pour protéger des droits des citoyens congolais dans les organismes en concerne.

Améliorer l'employabilité des jeunes et des personnes vulnérables par le financement des programmes de formation ;

Ordonner le principe d'une préférence locale dans l'exécution des travaux en province, notamment les marchés publics ;

Créer une plateforme provinciale pouvant connecter les offres d'emplois et les profils disponibles ;



Priorités/Cibles

Objectifs spécifiques

Actions prioritaires

Commerce (transfrontalier)

▶ Promouvoir les échanges à travers le commerce

- Réglementer et organiser le commerce transfrontalier ;
- Améliorer les infrastructures des postes frontaliers ;
- Organiser des foires sous régionale commerciales ou y participer ;
- Réformer les systèmes de perception des taxes sur le commerce transfrontalier ;
- Réduire les taxes et éliminer les tracasseries pour éviter la fuite des capitaux ;



Priorités/Cibles

Objectifs spécifiques

Actions prioritaires

Petites et moyennes entreprises

▶ Redynamiser l'économie de la province à l'aide des petites et moyennes entreprises

- Envisager de créer une Banque provinciale focalisée sur des prêts à taux préférentiel aux investisseurs, notamment aux jeunes débutants ;
- Mettre en place des mesures incitatives (administratives et fiscales) afin de relever le taux de formalisation ;
- Garantir les emprunts accordés aux PME par les institutions financières locales ;
- Mettre en place la préférence locale dans l'exécution des marchés publics aux profits des PME ;
- Mettre fin aux et réprimer les conflits d'intérêt dans le chef des responsables des administrations publiques provinciales dans l'octroi des marchés publics ;
- Mettre en place des programmes provinciaux d'éducation entrepreneuriale ;
- Réduire voir éliminer les taxes pour les Entrepreneurs débutants ;
- Relancer les dossiers des épargnants escroqués par certaines coopératives et obtenir des jugements rapides au cas par cas (Coopec Nyawera, Mecrebu, ...)

AXE 3



Éducation

Priorités/Cibles

Objectifs spécifiques

Actions prioritaires

► Maintenir la compétitivité éducative du Sud-Kivu

- Organiser des inspections ponctuelles et régulières des écoles
- Alléger la charge des frais liés aux épreuves des examens d'État de 45 à 20 USD pour la première année ;
- Mettre en place un programme de bourses du gouvernement provincial pour soutenir les élèves et étudiants les plus méritants
- Renforcements des capacités des enseignants, directeurs et inspecteurs ;
- Activer les services du Fond pour la Promotion de l'Education (FPE) en province ;

Objectifs spécifiques

Actions prioritaires

► Améliorer les conditions d'études des écoliers

- Protéger les bâtiments publics et scolaires de la spoliation ;
- Réhabiliter quelques écoles emblématiques (Lycée Nyakavogo, ITFM, etc.)
- Construire, réhabiliter et équiper les écoles
- Appui des partenaires dans le domaine de l'éducation ;

Priorités/Cibles

Objectifs spécifiques

Actions prioritaires

Santé

► Rendre accessible les services de santé à tous les niveaux

- Construire, réhabiliter et équiper les centres hospitaliers essentiellement dans les zones les plus enclavées ;
- Mettre en place des plans d'actions, de ripostes, et de préventions des maladies et infections épidémiques, pandémiques, etc. (Malaria, VIH, Choléra...);
- Favoriser des partenariats avec des organismes locaux, nationaux et ceux internationaux en vue de la réalisation des programmes communs de prise en charge des soins médicaux ;

Lorem Ipsum



Priorités/Cibles

Objectifs spécifiques

Voies de communication

► Désenclaver la province à travers les routes praticables et des cours d'eau navigables

Actions prioritaires

Auditer le secteur des infrastructures pour savoir comment et pourquoi les routes ne sont jamais construites, jamais à temps ni convenablement.

Faire un suivi strict et régulier des chantiers en cours ;

Construire, réhabiliter, entretenir les infrastructures routières ;

Mettre en place des vrais partenariats publics privés pour l'aménagement routier des grands centres urbains ;

Aménager, baliser et draguer les biefs navigables (Port Kalundu, Ruzizi, etc.)

Réhabiliter les aéroports, les aérodromes et les pistes secondaires ;

Créer 4 parkings, des gares centrales, des toilettes publiques dans nos villes de Baraka, Bukavu, Uvira et Kamituga.

Création d'une Société des Transports publics :

Placement des Caméras de surveillance ;

Construction des passerelles et traçage des marquages routiers pour éviter des accidents ;



Priorités/Cibles

Objectifs spécifiques

Eau et électricité

► Améliorer la desserte en eau et en énergie électrique

Actions prioritaires

- Mettre en valeur le potentiel des centrales provinciales particulièrement la centrale hydroélectrique à Lwiro (Chute de Tshibati), Kabare, à Malicha (territoire de Fizi, Secteur de Mutambala, groupement de Balala-Sud) afin d'électrifier la ville de Baraka, l'unique ville jusque-là non électrifiée parmi les quatre villes que compte la province du Sud-Kivu ;
- Accroître les capacités de production d'eau par les forages à haute intensité ;
- Assurer le contrôle de la conformité des fabricants d'eau minérale (en bouteille) ;
- Accroître les capacités de production électrique en utilisant les sources alternatives de production électrique (éoliens, gaz, etc.) ;
- Plaidoyer auprès du pouvoir central et des partenaires pour la relance et la finalisation des travaux des centrales hydroélectriques de Ruzizi 3 et 4 ;
- Contribuer au renouvellement du réseau ;





Priorités/Cibles

Objectifs spécifiques

Actions prioritaires

Assainissement

► **Assainir, et combattre toute forme de pollution dans les villes et cités**

- Mettre en place un service d'hygiène et assainissement ;
- Appuyer des projets locaux de collecte et de transformation des bouteilles plastiques en pavés pour la construction des chaussées ;
- Organiser une législation en matière d'hygiène et assainissement ;
- Obtenir des bourses d'étude et de formation au profit des jeunes impliqués dans la protection de l'environnement, notamment le calcul et la vente des quotas carbone sur le marché mondial ;
- Former et déployer des techniciens en la matière.



Priorités/Cibles

Objectifs spécifiques

Actions prioritaires

Habitat et Urbanisme

► **Améliorer les conditions d'habitation en province**

- Auditer le secteur de l'urbanisme et réhabiliter l'Etat dans ses droits ;
- Mettre en place des programmes d'appui aux projets spécifiques pour l'habitat ;
- Rendre conforme les opérations de lotissement dans les règles de l'urbanisme ;
- Reformer les plans urbanistiques dans les villes et cités ;
- Mettre en place une politique d'habitat et des plans d'aménagement des milieux ruraux ;
- Élargir les centres urbains ;
- Développer des réseaux de communication inter et intra-urbains ;

Priorités/Cibles

Objectifs spécifiques

Actions prioritaires

► Assurer un aménagement harmonieux des villes

Appliquer les recommandations de l'Audit sur le foncier ;

Veiller à une mise en valeur conforme à la destination ;

Identifier les zones devant abriter les nouveaux pôles urbains

Récupérer les zones manifestement inondables au bénéfice de l'agriculture urbaine ;

Promouvoir l'habitat en hauteur

Objectifs spécifiques

Actions prioritaires

► Offrir un cadre de vie sain et dépollué

Inventorier, sécuriser et aménager les zones vertes ;

Lorem Ipsum

Mettre en place un système de gestion (collecte, ramassage et stockage) et de traitement des ordures ménagères et installer des infrastructures normées ;

Mettre en place des normes en rapport avec la pollution sonore ;
Imposer le respects du rivage sur nos Lacs ;

Objectifs spécifiques

Actions prioritaires

► Faciliter la mobilité des populations

Réaliser les projets de construction de routes ;

Hierarchiser les axes routiers et développer une stratégie d'aménagement adéquate (bitumage, pavement, etc.) ;

Organiser la gestion des parkings et gares ;

Renforcer la rigueur du contrôle technique des véhicules ;

Renforcer la formation des acteurs du transport et sensibiliser les populations sur la prévention routière ;

Améliorer le dispositif de signalisation routière et d'éclairage public ;

Villes





Priorités/Cibles

Objectifs spécifiques

Actions prioritaires

Environnement et développement durable

► Mettre le Sud-Kivu à l'abri des effets pervers du dérèglement climatique

- Appuyer les initiatives de la lutte contre les catastrophes naturelles liées au réchauffement climatique ;
- Assurer la récupération et la protection des espaces verts dans les villes, la formation, la sensibilisation et l'appui aux jeunes entrepreneurs pour la protection et l'entretien de la faune et la flore ;
- Assurer un positionnement de la province afin de bénéficier d'importantes retombées financières, à travers notamment la vente des quotas carbone ;
- Organiser des campagnes de reboisement et journée de l'arbre en plantant un million d'arbre ;



Priorités/Cibles

Objectifs spécifiques

Actions prioritaires

Culture, sports et art

► Revaloriser le potentiel culturel et artistique du Sud-Kivu

- Reconstruire et réhabiliter les infrastructures sportives ;
- Soutenir la participation des équipes sportives locales dans les compétitions nationales et internationales ;
- Mettre en place un cadre de protection mémorielle des valeurs culturelles, us, coutumes et mœurs des tribus de la province ;
- Réhabiliter les monuments et autres sites mémoriaux de la province ;
- Organiser la symbolique nécessaire de rebaptisation de certaines artères, sites et espaces en vue d'immortaliser certains événements historiques et personnalités de la province ;

3.4. Analyse des risques

Les propositions d'actions évoquées ci-dessus sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent être altérées en cas de survenance de certains risques. Il faut donc mener une analyse des risques et proposer les mesures de mitigation appropriées afin de garantir que les objectifs assignés sont réalisés à l'horizon temporel prévu.

Tableau 1 : Facteurs de risques et mesures de mitigation

Facteurs de risque	Mesures de mitigation
Instabilité politique	<ul style="list-style-type: none">- Assurer la transparence dans la gestion de la province ;- Organiser des séances à fréquence régulière entre le Gouvernement provincial et la majorité et assurer le suivi collégial du plan d'action du gouvernement ;- Assurer une participation effective dans la Conférence des Gouverneurs afin de limiter les ingérences du gouvernement central et de ses acteurs dans la gestion de la province ;- Assurer le plaidoyer en faveur d'une décentralisation effective ;
Récession économique	<p>Mettre en place des mesures pour la diversification économique de la province ;</p> <p>Assurer la relance des secteurs productifs afin d'atteindre l'autosuffisance ;</p>
Finances publiques	<p>Accroître l'assiette provinciale afin de maximiser les recettes ;</p> <p>Assurer une exécution budgétaire orthodoxe et dégager éventuellement des excédents ;</p> <p>Améliorer la crédibilité de la province auprès des institutions financières afin de faciliter sa capacité d'emprunt ;</p>

3.5. Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention du présent plan d'action se veut d'être la plus participative possible notamment en consacrant de manière durable le partenariat public-privé et en associant, dans la partie du suivi-évaluation, le plus grand nombre possible des parties prenantes, provinciales et nationales.

3.6. Suivi-évaluation

Ce programme ambitieux, qui envisage de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions socio-économiques des Sud-Kivutiens, veut répondre à une logique rigoureuse de gestion en adoptant la gestion axée sur les résultats. Pour ce faire, un suivi doit être fait afin de s'assurer que les objectifs sont atteints avec l'utilisation la plus efficace et utile des ressources de la province.

3.6.1. Mécanismes de suivi et évaluation

Dans l'optique de récolter les données sur lesquelles s'appuiera le suivi et l'évaluation de ce programme de développement, un système d'information est mis en place et reposera sur les outils suivants :

- **Outils de collecte des données** : ces données permettront de ressortir les principaux agrégats liés à l'évaluation du plan. Ces données seront collectées soit à travers des enquêtes soit à travers les statistiques administratives des différents ministères.
- **Outils de reporting** : les outils de reporting doivent permettre au système d'information de remonter les données jusqu'au centre de décision compétent qui, à travers ses tableaux de bord, peut suivre l'exécution du programme.
- **Missions de contrôle** : permettront d'apporter une appréciation plus réelle de l'évolution de l'exécution de ce plan. Elles sont réalisées à fréquence régulière ou non par le Ministre sectoriel ou un délégué.

3.6.2. Organes de gestion

La responsabilité de l'exécution et de l'évaluation du présent programme revient au Gouvernement provincial qui s'en acquitte à travers le Conseil des ministres. Cependant, afin de fluidifier les processus de suivi, il est mis en place des organes de gestion à des échelons inférieurs.

Tableau 3. Organes de gestion

No	Organe de gestion	Fréquence
1	Conseil des ministres Composé du Gouverneur, du vice-Gouverneur, il assure le suivi permanent de la réalisation du présent plan. Il a également les pouvoirs les plus étendus sur d'éventuelles actions rectificatives relatives à ce plan. Il élabore et valide le rapport annuel d'exécution du plan de développement.	Bi-hebdomadaire
2	Comité de pilotage ministériel Ce comité, présidé par le Ministre sectoriel, assure le suivi des axes du plan d'intérêt. Il permet de documenter l'exécution du plan et de proposer d'éventuelles actions correctives.	Bi-hebdomadaire
3	Comité de pilotage sectoriel Suivant l'importance de certains projets, différents comités peuvent être créés pour un meilleur suivi des projets	Hebdomadaire
4	Commission permanente de consultation Cette commission tripartite se réunit au moins deux fois l'an sous la présidence du Gouverneur de province afin d'évaluer (i) l'état du climat des affaires en province et (ii) l'exécution du projet de développement en milieu et en fin d'année par le Gouvernement provincial. La démarche veut impliquer le plus grand nombre des parties prenantes afin de consacrer la transparence.	Au moins deux fois l'an

3.7. Financements

En agrégeant les moyens humains, financiers et matériels nécessaires à la réalisation des actions prioritaires programmées, il ressort que la réalisation de cet ambitieux programme nécessite un budget de plus de cinq (40) millions de dollars.

Tableau 3. Projections financières

Période	2024	2025	2026	2027	2028
Budget Provincial*	5M	7M	8M	10M	10M
Partenaires	-	-	-	-	-
Gap à rechercher	-	-	-	-	-
Total	5M	7M	8M	10M	10M

(*) élaboré sur base des estimations et projections réalisées sur le budget 2023 de la province du Sud-Kivu et dans l'hypothèse de réalisation effective du plan d'actions proposé.

En conclusion

En dépit d'un contexte difficile dans tous les secteurs, mêlé à une tradition de mauvaise gestion de la chose publique, la province du Sud-Kivu a un potentiel suffisamment doté pour générer des fonds nécessaires à sa reconstruction et à son développement.

Pendant que le budget de la province est faible, nous devons apprendre à compter sur nous même. Des efforts supplémentaires doivent être déployés (bancairisation, guichet unique, numérisation de toutes les transactions liées à l'argent, la réforme du secteur fiscal, foncier et minier, la création des nouvelles activités commerciale, la réduction ou la suppressions de certaines textes inutiles, etc...), toutes ces actions devraient permettre de générer suffisamment d'argent pour le développement de la province. Ainsi, l'émergence du Sud-Kivu est province est entre nos mains. Il suffit d'avoir le courage d'affronter des grands défis, et avec patriotisme, volonté et détermination, ensemble, nous pouvons y arriver.